



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Département de l'ESSONNE

12 novembre 2018

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **Du 9 novembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le neuf novembre à vingt heures trente-cinq, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonnes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame FRANKE Béatrice absente ayant donné pouvoir à Madame BOITON Jocelyne,
- Madame SERRANO Liliane absente ayant donné pouvoir à Madame TEYSSEYRE Dominique,
- Monsieur CARON Virgil absent ayant donné pouvoir à Monsieur MAILLARD Patrick,
- Madame CHAUSSARD Alain absent excusé,
- Madame AH-TONG PLANTIER absente excusée,
- Madame PICHARD Isabelle absente.

Monsieur HEYMANN Yoann est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 28 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Désignation du Conseiller Municipal pour la commission de contrôle élections.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Modification du tableau des effectifs (fermeture et ouverture de postes)

Madame le Maire présente le tableau des effectifs des employés communaux.

Suite au départ en retraite au 1^{er} novembre 2018 de l'agent polyvalent sur les tâches ATSEM, surveillant d'étude, de cantine et assumant l'entretien des locaux, un poste d'adjoint technique se libère. Madame le Maire propose de fermer ce poste afin de pouvoir réorganiser au mieux les besoins de la Mairie avec les agents actuels. Ce poste sera en partie repris par un agent en CDD pour le moment qui augmenterait ainsi son temps horaire de 23h20 à 33h30 ; cet agent s'occuperait de la partie entretien des locaux.

Momentanément, il conviendrait de faire appel à Sésame le temps de stabiliser tous les postes concernant les temps périscolaires et ATSEM. Un poste de 12h36 est à ouvrir pour les heures de surveillance de cantine et d'étude surveillée.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal la fermeture :

- d'un poste d'Adjoint Technique de 27h51 par semaine à compter du 01 novembre 2018,
- d'un poste d'Adjoint technique de 23h20 par semaine à compter du 26 novembre 2018.

Madame le Maire propose au conseil municipal l'ouverture :

- d'un poste d'Adjoint Technique de 33 heures 30 minutes par semaine à compter du 27 novembre 2018 (en lieu et place du poste d'Adjoint Technique de 23h20 par semaine).
- d'un poste d'Adjoint Technique de 12 heures 36 minutes par semaine à compter du 9 novembre 2018 (en lieu et place du poste d'Adjoint Technique de 27h51, reprise partielle du poste). Ce poste est actuellement vacant.

Tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2018					
Catégorie	Grade	postes	pourvus	Titulaires TC	Titulaires TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE					
C	adjoint administratif	2	2	2	0
FILIERE TECHNIQUE					
C	adjoint technique	5	4	1	4
C	adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	0
FILIERE ATSEM					
C	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	1
AUTRES					
C					

Cette nouvelle organisation des postes permettra le remplacement de l'agent territorial partant à la retraite et réévaluation des besoins ainsi qu'une réorganisation des postes actuels des autres agents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois proposé, avec les fermetures et ouvertures des postes proposés.

II) Indemnités de Conseil du Comptable Public

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur le versement de l'indemnité de Madame le Percepteur concernant son support et conseil à l'élaboration du budget communal pour un montant net de 355.79 € (soit 393.26 € brut, soit 37.47 € de cotisations patronales) au titre de l'année 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 8 voix pour 2 voix contre et 2 abstentions décide de verser l'indemnité de conseil et de confection de budget pour l'année 2018 à Madame le Percepteur pour un montant net de 355.79 €uros.

III) Désignation du Président pour la commission de contrôle élections

Madame le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que les listes électorales qui étaient gérées par la commune vont être, à compter du 1^{er} janvier 2019, prises en charge par l'INSEE afin d'être complètement indépendantes, l'ancienne composition électorale est amenée à être réformée. Le Maire ou ses adjoints n'ont plus le droit d'en faire partie, les autres membres composant cette commission restant les mêmes.

Le Maire, par contre, aura le devoir de procéder aux inscriptions et radiations de la commune sous un délai de 5 jours, qui seront par la suite validées par une commission de contrôle se réunissant une fois par an ou plus les années électorales. La commune de Vayres-sur-Essonne comptant moins de 1000 habitants, cette commission doit être constituée de la manière suivante :

- 1 président : il s'agit d'un conseiller municipal, à l'exception du Maire, des adjoints et conseillers ayant délégation,
- 1 personne désignée pour représenter la Préfecture,
- 1 personne désignée pour représenter le tribunal d'instance.

Comme indiqué dans le courrier préfectoral du 31 août 2018, le conseiller municipal qui siègera dans cette commission (conformément à l'article L.19 du nouveau code électoral) doit être pris dans l'ordre du tableau des dernières élections municipales parmi les membres prêts à participer à la commission, ou, à défaut, être le plus jeune conseiller municipal.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

La première personne du tableau est Monsieur BARBOT Jacques qui accepte d'être président de la commission de contrôle élections.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. BARBOT Jacques en tant que Président de la commission de contrôle élections. Mme BARTHELET Sylviane reste représentante du Préfet et M. CRINIS Jean-Luc représente le Tribunal de Grande instance.

III) Questions diverses

1. Point sur les travaux Salle Cardon :

Les travaux avancent suivant le planning établi ; cependant des aléas dans la structure existante ont été détectés, qui nécessitent des avenants (en cours de finalisation) :

Le mur actuel en Syporex nécessite la pose d'un arbalétrier installé sur un bloc béton extérieur afin de reprendre une partie des efforts et soulager le mur existant par rapport à la charpente, suivant les calculs de charge.

La toiture initialement prévue en sandwich bac acier, sera finalement en bâche polyuréthane sur sandwich isolation pour alléger la structure et éviter certains ponts thermiques.

Les eaux usées :

L'installation de nouvelles toilettes au niveau de l'extension nécessite la mise en place d'un nouveau conduit d'évacuation des eaux usées (la pente relevée sur l'évacuation actuelle est de 0.2 mm par mètre ce qui est insuffisant au bon fonctionnement du système).

2. Toit de la Mairie (côté école élémentaire) :

Une partie de la toiture de la Mairie située côté Ouest s'est affaissée et présente un danger dans la cour de récréation. Un périmètre de sécurité a été établi, des devis de remise en état ont été demandés.

3. Comité Départemental Vélo :

Le Département a lancé son plan vélo sur 3 ans, en réalisant des travaux à sa charge pour 8 millions d'euros et proposent aux communes 4 millions d'euros sur des projets qui ne seraient pas pris en charge par eux. L'idée est de reprendre le schéma Départemental des liaisons douces réalisé en 2011 et poursuivre le déploiement, mais en étant pragmatique, à savoir finir des tronçons qui relient d'autres pistes déjà actives, faire cohabiter des pistes, suivre la cohérence des pistes vouées au tourisme ou plus utilitaires.

Comme la CCVE détient la compétence transports, les propositions vont être regroupées et émises directement par la CCVE, plutôt que chaque commune présente son projet. La liaison reliant LFA-Maisse passant par Vayres sera en priorité 2 seulement. Cependant, suite aux travaux sur la sécurisation de l'eau potable qui démarrent bientôt, il faut au moins lancer l'étude du meilleur circuit possible.

4. Point sur les travaux aux étangs :

Les travaux ont bien avancé ; seules les vannes et le ponton restent à poser.

Le travail déjà effectué (chemin en grave et copeaux, escalier, barrières de protection des sources...) est de belle qualité.

L'accès aux étangs reste réservé aux piétons.

5. Préau de l'école élémentaire :

Mme Dominique TEYSSEYRE indique qu'au niveau du préau de l'école élémentaire, des déjections répétées des pigeons souillent le sol. La femme de ménage nettoie régulièrement mais il faudra trouver une solution à long terme. La commission travaux va réfléchir sur une solution (filet, pics métal...).

6. Préparation du 11 novembre 2018 :

Côté école élémentaire cette année, les enfants s'investissent beaucoup ; un travail de recherche leur a permis de réaliser des panneaux personnalisés pour chaque soldat de Vayres mort pour la France lors de la guerre de 14-18. Ces panneaux, ainsi que ceux de l'expo 14-18 réalisés en 2016 vont être exposés sous un barnum non loin du monument aux morts. Les enfants, outre le fait de chanter la Marseillaise, liront des lettres et un poème écrits par les poilus.

7. Bilan de la Fête de la Pomme :

Retour très positif de cette manifestation, la fête s'est déroulée sous un temps radieux avec beaucoup de monde. Les exposants ont communiqué également de bons retours sur leurs ventes. Seul point négatif : le manque de bouteilles, dû à un retard du PNR, s'est fait ressentir. Pour l'année prochaine, il serait utile de conseiller aux personnes désireuses d'acheter du jus de pommes de venir avec leurs bouteilles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

Le Maire,
Jocelyne BOITON.

